



Litige assurance prêt immobilier suite à décès

Par **Vivi6834**, le 11/05/2012 à 16:26

Bonjour,

Je me permets de faire appel à vous concernant un litige avec ma banque.

Mon mari et moi avons contracté un prêt immobilier pour notre résidence principale en 1997, sur 15 ans, avec une assurance décès sur une tête, celle de mon mari, décédé le 4.01.2012.

La banque nous dit que l'assurance a cessé aux 70 ans de mon époux, soit le 16.10.2010 mais elle a continué à prélever les mensualités assurance comprise (dernier échéancier datant de juillet 2011) jusqu'au moment où nous lui avons déclaré le décès de mon mari.

Elle nous a remboursé huit mois d'assurance.

Notre seconde banque nous dit que dans ces conditions, dans la mesure où l'assurance a continué à être prélevée, pour lui la garantie est acquise.

Qu'en pensez-vous ? Devons nous continuer à payer les mensualités jusqu'au terme du prêt (septembre 2012) ou bien la banque doit-elle assumer son erreur et cesser les prélèvements ?

Merci de m'avoir lue.

Par **pat76**, le 11/05/2012 à 19:09

Bonjour

Il est spécifié dans les conditions générales de l'assurance que celle-ci cesserait au 70 ans de votre mari?